

1 – LE NEW DEAL – MODE D'EMPLOI

Le dispositif New Deal en Auvergne

Le dispositif New Deal a été créé pour attirer de nouveaux salariés en Auvergne. Il offre le **remboursement du loyer pendant la période d'essai du nouveau salarié (originaire hors Auvergne)** : 500 € par mois pour une période de 3 mois.

Une offre d'emploi New Deal c'est quoi ?

Les offres d'emploi qui peuvent bénéficier du New Deal concernent des **postes en CDI ou CDD de plus d'un an**. Ces postes sont difficiles à pourvoir localement. Avec le New Deal, le poste devient attractif à des salariés hors Auvergne.

Nous décidons ensemble des offres New Deal

Avant le lancement de vos recrutements, nous convenons ensemble des offres d'emploi associées au New Deal. La décision dépendra de **la localisation ou du profil recherché**.

Nous publions sur Auvergnelife les postes New Deal

Sur le site **Auvergnelife.tv**, le New Deal est valorisé : moteur de recherche adapté, encadré promotionnel, descriptif Offre New Deal spécifique, témoignages. Les offres New Deal sont appuyées par des campagnes Google Adwords.

Vous publiez aussi sur les supports de votre choix

Parallèlement à la publication des offres New Deal sur le site Auvergnelife, vous publiez sur **vos supports habituels** la même offre associée au New Deal. Plus les canaux de diffusion seront nombreux plus l'offre sera vue.

Toutes les offres mentionnent le New Deal

Comme sur Auvergnelife, l'offre New Deal que vous publiez mentionne l'avantage New Deal. C'est **un levier de recrutement** à utiliser en amont pour attirer les meilleurs candidats. Des textes spécifiques vous sont proposés.

Les candidats sont informés du New Deal dès le début

Plus tôt les candidats sont informés du dispositif New Deal associé à l'offre, plus séduisant sera votre poste. Nous prévenons ainsi les effets d'aubaine et évitons d'octroyer des avantages quand la négociation est terminée.

Référent Entreprises :

Eric REGIS – Chargé de mission Accueil Nouvelles Populations
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURILLAC (ADEPA)

33, boulevard Jean Jaurès | 15000 AURILLAC

Tél. : 04.71.63.87.09 | accueil@pays-aurillac.com | www.pays-aurillac.org

2 – LE NEW DEAL – SUIVI BENEFICIAIRE

Une fois les offres d'emploi New Deal définies en amont, l'Agence de Développement des Territoires d'Auvergne et le Pays d'Aurillac vous accompagnent.

Via un back office, votre référent poste le descriptif complet de l'offre d'emploi New Deal à publier sur le site Auvergnelife.

Votre offre d'emploi New Deal est en ligne sur Auvergnelife. De votre côté, vous vous assurez que l'offre est bien diffusée sur vos supports habituels.

Les candidatures reçues via le site Auvergnelife vous sont automatiquement transférées vers l'adresse mail associée à l'offre.

Si votre nouveau salarié(e) ne vit pas en Auvergne, il/elle va bénéficier du New Deal. Prévenez-nous de son embauche en nous indiquant sa fonction et son nom.

Demandez-lui de nous contacter par mail. Nous verrons ensemble les éléments nécessaires à la création de son dossier et gérerons les remboursements de son loyer.

A tout moment pensez à nous prévenir si sa période d'essai se termine avant son terme ou si de nouveaux éléments sont à prendre en compte.

Référent Entreprises :

Eric REGIS – Chargé de mission Accueil Nouvelles Populations
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURILLAC (ADEPA)

33, boulevard Jean Jaurès | 15000 AURILLAC

Tél. : 04.71.63.87.09 | accueil@pays-aurillac.com | www.pays-aurillac.org